

**DEPARTEMENT DE L' AISNE
ARRONDISSEMENT DE LAON
CANTON DE TERGNIER
COMMUNE DE CHARMES**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatorze avril à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bruno COCU, Maire.

Membres présents :

M. Bruno COCU – Mme Corinne CARPENTIER – M. Jean-Marie LAQUIT –
M. Jacques DELAGARDE – Mme Yvette ROHART – Mme Estelle SVERKOU –
M. Jean-Michel MACHU – Mme Cécile PANCINO – M. Jean-Pierre TAISNE –
Mme Frédérique SPODAR – M. Johann KEPINSKI – Mme Ingrid ZIoudi –
Mme Sokun Méaly RATH – M. Jean-Charles DERVIN.

Membres représentés :

M. Muriel MERAT-FEYS représentée par Mme Corinne CARPENTIER,
M. Jean-Pierre NOGENT représenté par M. Bruno COCU,
M. Laurent PRUVOT représenté par Mme Cécile PANCINO.

Membre excusé :

Mme Hélène CARPENTIER.

Membre non excusé :

M. Jean-Michel SENDON.

Secrétaire de Séance :

Madame Sokun Méaly RATH.

Assiste, en outre, à la séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marisa BATILLOT, Rédacteur Principal Territorial de 1^{ère} Classe faisant fonction de Secrétaire de Mairie.

Conseillers Municipaux en exercice	19
Membres présents	14
Absent ayant donné mandat de procuration	3

Votants	17

Date de convocation : 05 avril 2017.

Le procès-verbal du 24 mars 2017 est approuvé.

◆◆◆◆◆◆◆◆

**N° 2017-04-14/01/VOTE RECTIFICATIF DU TAUX DE LA TAXE D'HABITATION
SUITE A LA RECEPTION DE L'ETAT 1259**

Monsieur le Maire rappelle que lors de notre dernière réunion de Conseil, nous avons voté les taux d'imposition des trois taxes directes locales.

Cependant, suite à la réception du nouvel état 1259 pour l'année 2017 et aux explications de la Trésorerie et les services de la Préfecture, nous devons à nouveau débattre sur le taux de la taxe d'habitation qui a été modifiée par la Direction des Finances Publiques après notre entrée dans la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère.

Contrairement à ce qui est indiqué sur l'état 1259 pour 2017, en 2016 le taux voté par la commune de Charmes était bien 14,92 % et non pas 10,07 %.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que ce nouveau taux a bien été modifié par les services fiscaux de l'Etat.

Cependant, un message correctif concernant l'état 1259 reçu de la Trésorerie de La Fère en date du 13 avril 2017 précise la situation suivante :

Les taux pratiqués en 2016 (commune + C.C.V.O. = 25.49 %) sont nettement supérieurs à ceux de 2017 (commune + Communauté d'Agglomération = 19.48 %) et il n'est donc plus nécessaire de baisser le taux de la taxe d'habitation.

Cependant, afin de maintenir une fiscalité équilibrée tant pour la commune que pour les administrés et, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de voter les taux suivants :

Taxe d'habitation	13,50 %
Taxe Foncier Bâti	14,10 %
Taxe Foncier non Bâti	21,71 %

Considérant le montant des bases, le produit total des trois taxes attendu sera donc de 408 481,00 euros.

◆◆◆◆◆◆◆◆

**N° 2017-04-14/02/DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2017
VOTÉ LE 24 MARS 2017 ET VOTE RECTIFICATIF DU BUDGET PRIMITIF 2017
EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que notre Budget Primitif 2017 au compte 73111 – taxes foncières et d'habitation a été voté à hauteur de 432 000,00 euros (section recettes en fonctionnement).

Du fait du changement des taux, le montant à porter au compte 73111 sera donc de 408 481,00 euros soit une différence de – 23 519,00 euros.

Afin d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses, ladite somme est à déduire du compte 73111 (section recettes en fonctionnement), et sera également à déduire du compte 678 – autres charges exceptionnelles (section dépenses en fonctionnement).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de modifier le Budget Primitif comme suit :

Compte 73111 :	408 481,00 €
Compte 678 :	590 669,14 €

◆◆◆◆◆◆◆◆

**N° 2017-04-14/03/RECTIFICATION DE L'ANNEXE IV-D1 « DECISIONS EN MATIERE
DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES » PAGE 35 DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Considérant le vote des taux précisés ci-dessus, cette annexe doit être modifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte ladite modification portée sur l'annexe jointe à la présente qui annule et remplace la précédente figurant au Budget Primitif 2017 voté le 24 mars 2017.

◆◆◆◆◆◆◆◆

**N° 2017-04-14/04/TRANSFERT DE COMPETENCE POUR LES MAISONS DE SANTE
PLURI-PROFESSIONNELLES DANS LE PAYS CHAUNOIS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Pays Chaunois a fait effectuer une étude pour l'implantation de maisons de santé sur son territoire.

A ce sujet, la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère prendra à sa charge la construction et l'aménagement des maisons de santé sur son territoire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, voici le résultat du vote :

- **1 Abstention**
- **1 Contre**
- **15 Pour**



COMMUNICATIONS / QUESTIONS DIVERSES

→ Monsieur le Maire informe qu'il vient de recevoir une demande de subvention pour le Comité d'Entreprise MAGUIN. Ceci n'est qu'à titre informatif et ce sujet sera à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion de conseil.

→ Il précise ensuite que Monsieur René DOSIERE, Député de l'Aisne, interviendra à la bibliothèque / médiathèque le samedi 22 avril 2017 dès 15 h 00 pour tenir une conférence et dédicacer son dernier livre « argent, morale et politique ».

→ Monsieur le Maire termine sa prise de parole en revenant sur la soirée lecture pyjama qui s'est déroulée le 8 avril 2017 à la bibliothèque de Charmes avec les enfants et les parents.

Cette soirée a été très appréciée par les enfants et les parents, c'est une très belle réussite et ce sera donc à reprogrammer.

Les photographies prises sont portées sur notre nouveau site internet et notre page Facebook.



Il est procédé à un tour de table :

→ C'est ensuite à Madame Corinne CARPENTIER de prendre la parole pour rappeler la chasse aux œufs ce samedi 15 avril, le rendez-vous est donné à 10 h 00 au terrain d'aventure.

Madame CARPENTIER précise que la distribution des brioches pour la Fête des Mères se déroulera le samedi 27 mai 2017.

Cette année, il n'y aura pas de cérémonie pour la remise de bouquets aux nouvelles mamans, car depuis quelques années il n'y a pas de réponses.

→ Monsieur Jacques DELAGARDE s'exprime à son tour pour rappeler le passage dans la commune le 10 mai prochain de la course cycliste « les 4 jours de Dunkerque ».

Une réunion préalable pour préparer la sécurité se déroulera à La Fère et les bénévoles seront convoqués.

Il termine ensuite pour informer que le Tournoi de Foot International « Gilles ROJO » se déroulera le dimanche 4 juin 2017.

→ Monsieur Jean-Pierre TAISNE intervient à son tour pour dénoncer les feux dans la commune et les brûlages intempestifs qui gênent les riverains.

Il explique également qu'il existe un sérieux problème de stationnement dans la rue du Petit Charmes.

→ Madame Frédérique SPODAR termine ce tour de table en précisant que la boulangerie de Charmes participera à la Fête du Miel avec un stand.



N'ayant plus aucune intervention de la part des conseillers municipaux, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 40.

Affiché le 28 avril 2017

Le Maire,

Bruno COCU

3/3 Conseil Municipal du 14 avril 2017